ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS

JUGER EN EUROPE
PRATIQUES PROFESSIONNELLES COMPAREES

du 6 au 9 juin 2017

Lieu de la formation :
École Nationale de la Magistrature
Grand Amphithéâtre
3ter, quai aux Fleurs
75004 PARIS

Directeur de session :

Monsieur Jean-Paul JEAN
Président de chambre à la Cour de cassation,
Président du groupe des experts Evaluation de la CEPEJ au Conseil de l'Europe,
Secrétaire général de l'AHJUCAF
(Association des hautes juridictions ayant en partage l'usage du français)

Mardi 6 juin 2017

10h Ouverture de la session

Systèmes judiciaires en Europe :

L'évolution des systèmes judiciaires dans les pays du Conseil de l'Europe (47)
Situation des pays comparables au sein de l'Union européenne et réformes en cours (28)

***Monsieur Jean-Paul JEAN**, Président de chambre à la Cour de cassation, président du groupe des experts Evaluation de la CEPEJ, Conseil de l'Europe*

14h **Les réformes du statut et de l'administration de la justice aux Pays-Bas**

***Monsieur Fokke FERNHOUT**, professeur à l'Université de Maastricht (Pays-Bas), ancien vice-président du Tribunal de Première Instance de Maastricht*

16h 30 **Le rôle croissant des Conseils supérieurs de la magistrature en Europe**

***Monsieur Alain LACABARATS,** Président de chambre à la Cour de cassation, membre du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil consultatif de juges européens au Conseil de l'Europe*

Mercredi 7 juin 2017

9h30 **Les réformes du statut et de l'administration de la justice en Belgique et les rapports siège-parquet**

***Monsieur Cédric VISART de BOCARME**, Directeur du service d'appui du collège du ministère public, BRUXELLES, ancien procureur général à LIEGE, membre du conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) au Conseil de l'Europe*
***Monsieur Thierry WERQUIN,** membre du Conseil supérieur de Justice de Belgique et avocat général à la Cour de cassation*

14h30 **France-Allemagne. Comparaison avec raison de deux systèmes judiciaires**
Données comparables des deux systèmes judiciaires

Monsieur Jean-Paul JEAN

Moyens et fonctionnement quotidien de la justice en Allemagne

***Monsieur Jean-François BOHNERT**, Procureur général près la cour d'appel de REIMS, Président de l'Association des juristes français et allemands*
***Monsieur Gabriele SCHOTTEN,** Juge au tribunal de première instance à COLOGNE (Allemagne), responsable du département des tutelles*
***Monsieur Ulrike JANZEN**, magistrat de liaison Allemand en France*

Jeudi 8 juin 2017

9h30 **L'évolution des procédures et des fonctions respectives des procureurs et des juges en Europe**

***Madame Cristina MAURO**, professeure à la faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de POITIERS ou **Monsieu**r Thierry-Serge RENOUX, professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

***Monsieur Gilles ACCOMANDO**, premier président de la cour d'appel de PAU, membre du groupe des experts Qualité de la CEPEJ au Conseil de l'Europe*

14h **Le ministère public après la suppression du juge d'instruction. Eléments statutaires et justice pénale quotidienne**

- **En Suisse**

***Monsieur Yves BERTOSSA,** Premier Procureur, République et Canton de GENÈVE*

- **En Italie**

***Monsieur Ignazio PATRONE,** magistrat de liaison italien en France*

<u>Vendredi 9 juin 2016</u>

9h30 **Les changements induits sur le fonctionnement de la justice par les nouvelles technologies, pour les professionnels et les citoyens**

Que change la politique du new management et le développement des nouvelles technologies ? Que peuvent nous apprendre les expériences des pays étrangers ?

***Madame Sophie SONTAG-KOENIG**, chargée de mission à l'IHEJ*

***Monsieur Yannick MENECEUR**, conseiller spécial à la CEPEJ, ancien chef du projet CASSIOPEE au ministère de la Justice*

11 h **Révolution numérique de la justice (*Open Law, Big Data,* justice prédictive), cultures et pratiques judiciaires (pays de droit écrit, pays de Common Law)**

Monsieur Yannick MENECEUR

Monsieur Jean-Paul JEAN

14 h Conférence conclusive suivie d'un débat
La jurisprudence la Cour européenne des droits de l'homme conditionne-t-elle un modèle d'organisation et de fonctionnement de la justice nationale ?

***Monsieur André POTOCKI,** juge à la Cour européenne des droits de l'homme*

Interviendront aussi au cours de ces journées des magistrats d'autres pays européens inscrits dans la session